



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE

**EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26-09-2024

L'an deux mille vingt-quatre à 18 heures 30

Nombre de Conseillers

- En exercice 6
- Présents 4
- Votants 4
- Absents 2
- Exclus 0

Etaient présents :

- ARGENTI Alexis
- BALDINI Murielle
- CORSO Scylia absente non excusée
- BARRIERE Joël
- GUILLEMETTE Thierry
- MIRONNEAU Nathalie absente non excusée

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis, Maire en exercice.

Madame BALDINI Murielle a été nommée secrétaire de séance

Date de Convocation : 20/09/2024

Date d'affichage : 20/09/2024

Objet: D-2024-09-02 LE BAOUMOUN route de Conségudes- Vente à titre onéreux au profit de la Commune – parcelles B68 et 69.

Vente INDIVISION MICOL ELIANE-ALAIN-JOEL /COMMUNE DE LA ROQUE EN PROVENCE

La Commune de La Roque en Provence s'est engagée dans une politique agricole pour développer la création de jardins partagés, espaces dans lesquels où les liens sociaux sont tissés autour d'un cadre de vie favorisant les échanges et la biodiversité.

L'objectif est d'optimiser des surfaces cultivables et de répondre à une réelle demande des administrés. L'action prioritaire est la production de produits bio de manière pérenne tout en s'adaptant au rythme de la nature.

En effet, ce projet s'intègre au projet global d'alimentation durable pour améliorer la résilience et la souveraineté sur notre territoire.

AR Préfecture

006-210601076-20240926-D_2024_09_02-DE
Reçu le 11/10/2024

Les consorts MICOL sont propriétaires d'un tènement foncier non bâti sis sur la Commune de la Roque en Provence lieudit le BAOUMOUN cadastré B 68 et B69 pour 446 m², à l'aplomb de notre église. Il s'agit de lopins de terrain en restanque laissé à l'abandon.

Ainsi, la Commune a sollicité les propriétaires pour se porter acquéreur du terrain non bâti pour développer ses actions en la matière.

La vente porte donc sur un terrain de 446 m² cadastré B 68 et B69 pour un montant convenu de 268 euros au vu d'un avis rendu, ce qui est accepté par les propriétaires aux termes d'un courrier du 21/05/2024.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition auprès des consorts MICOL des parcelles B68 et B 69 pour une surface totale de 446 m² sise sur la Commune de la ROQUE EN PROVENCE, route de Conségudes lieudit le BAOUMOUN ;

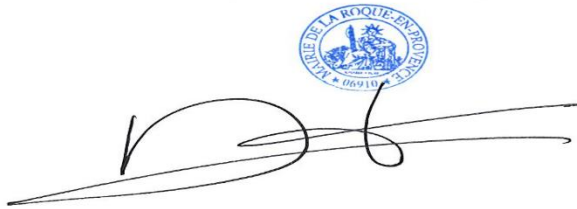
- de dire que la vente est réalisée au prix de 268 euros

- D'autoriser Monsieur l'adjoint délégué à signer tous les actes à intervenir ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à recevoir l'acte authentique de vente.

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture des Alpes-Maritimes



le Jeudi 26 Septembre 2024

Le Maire ARGENTI Alexis

AR Prefecture

006-210601076-20240926-D_2024_09_02-DE
Reçu le 11/10/2024